



LE CONFLIT EN SIERRA LEONE : LES DIAMANTS DU SANG

DIRECTEUR
Albert LEGAULT

RÉDACTEURS
Yannick MONDY
Dany DESCHÈNES

Forum sur
la sécurité
et la défense

Les « montagnes du lion », nom donné par les Portugais qui ont les premiers découverts la Sierra Leone, sont aujourd'hui le théâtre de sanglants affrontements entre le RUF (Front révolutionnaire uni ou Revolutionary United Front en anglais) et les forces militaires du gouvernement en place à Freetown, épaulées par la MINUSIL (Mission des Nations Unies en Sierra Leone), créée en octobre 1999, et d'autres forces de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).



Colonie britannique dès 1808, la Sierra Leone obtient son indépendance en 1961. Dix ans plus tard, elle se proclame République, et vingt ans après cette déclaration, elle sombrera peu à peu dans une guerre civile, marquée par des départs et retours successifs de divers présidents dont le plus important sera Ahmed Tejan KABBAH élu à la majorité des voix en 1996. Ce dernier sera renversé par un colonel rebelle, Johnny Paul KOROMA, simple major en 1997 et qui se proclamera chef du Conseil révolutionnaire des Forces armées (AFRC-Armed Forces Revolutionary Council). Le Commonwealth des États obtiendra en 1998 le retour au pouvoir du président KABBAH grâce à l'appui des forces du Nigéria. En 1999, la situation se détériore à nouveau. Les rebelles RUF et des mercenaires libériens se forcent un passage vers la capitale, en dépit de la protection accordée par les forces de la CEDEAO. En juillet 1999, un accord de paix fragile prévoit un partage du pouvoir

entre le gouvernement en place, le RUF, commandé par le général Issa SESAY, et l'AFRC de KOROMA. L'accord ne dure pas et face aux 500 soldats de la MINUSIL détenus en otages par le RUF, les Britanniques interviennent directement en mai 2000, à l'invitation du gouvernement de la Sierra Leone.

Le principal protagoniste est évidemment le RUF, soutenu par le Liberia, qui occupe les points clés de la riche région diamantaire orientale de la Sierra Leone. Le bilan du conflit qui sévit en Sierra Leone est lourd : 75 000 morts, un demi-million de réfugiés au Liberia et en Guinée et plus de 2 millions de personnes déplacées, soit environ 44 % de la population de la Sierra Leone. Un million de personnes vivent dans les zones toujours tenues par le RUF. Les organisations humanitaires ont réussi tant bien que mal à apporter une assistance à 340 000 personnes déplacées dans des zones accessibles, principalement dans le secteur occidental, Lungi, Bo, Kenema, Daru et dans les enclaves de la province du nord tenues par le gouvernement sierra-léonais. Celui-ci a d'ailleurs aidé à rapatrier par bateau 20 000 réfugiés sierra-léonais, depuis la Guinée où la violence continue de sévir dans les régions frontalières. Un grand nombre a été dirigé vers les zones de Lungi, mais comme la capacité d'accueil du centre de transit de Waterloo, situé à une trentaine de kilomètres au sud-est de Freetown, est largement dépassée par le nombre de réfugiés, le HCR tente d'en reloger plusieurs en Guinée même.

UN CONFLIT SORDIDE

Le conflit en Sierra Leone, n'a rien d'ethnique ou de religieux, ou d'un conflit entre ruraux et citadins ou même d'intergénérationnel comme beaucoup l'ont prétendu. La particularité du marasme qui secoue la Sierra Leone ressemble à certains égards au conflit cambodgien où durant des années les Khmers rouges contrôlaient les riches régions des pierres précieuses et du marché lucratif du bois. Le RUF, autrefois présidé par Foday SANKOH aujourd'hui emprisonné, opère de façon désorganisée et sans motivation idéologique, ses objectifs relevant davantage du pillage des ressources naturelles du pays dans un but économique plutôt que politique. Ainsi le contrôle du diamant devient une fin en soi; la guerre sert d'écran de fumée au commerce illicite et très profitable des diamants. Ce constat fait réaliser très rapidement que les accords d'Abidjan (1996), de Conakry (1997) et de Lomé (10 novembre 1999) peuvent difficilement être mis en œuvre, à moins d'infliger une défaite militaire au RUF. Or, comme le RUF s'arme et s'approvisionne grâce au trafic des diamants du sang, la communauté internationale a préféré couper la poire en deux: sécuriser le gouvernement en place par le déploiement d'une force de l'ONU destinée à contrôler les principaux axes de communication, tout en tentant de juguler la contrebande du diamant grâce à la mise en œuvre de mécanismes de contrôle internationaux. On évite ainsi de porter la bataille dans les régions montagneuses contrôlées par le RUF et on donne du temps au temps, c'est-à-dire que les négociations se poursuivent en vue d'en arriver à un règlement politique global. En outre, la voie choisie est destinée à stabiliser la région ouest-africaine, sans parler de la RDC, où les flambées de violence récentes risquent de déstabiliser l'ensemble de la région.

Trois événements majeurs ont permis de faire évoluer quelque peu la situation depuis bientôt un an. Le premier tient à la prise de conscience de la communauté internationale qui s'est révoltée devant la complicité d'une panoplie d'acteurs, allant des gouvernements voisins aux différents secteurs de l'industrie et du diamant. Le deuxième tient à l'intervention britannique et au renforcement de la MINUSIL qui compte aujourd'hui près de 13 000 hommes et dont les effectifs, selon le Secrétaire général de l'ONU, Kofi ANNAN, pourraient être portés dans les six prochains mois à 20 000 si les conditions l'exigent (voir le 8^e rapport sur la MINUSIL, S/2000/1199, décembre 2000). Le troisième, enfin, tient à la mise en place progressive d'un régime de certification international sur l'origine et la provenance des diamants, ainsi qu'à l'embargo qui vient d'être imposé au Liberia (S/2001/1343, 7 mars 2001), conformément aux recommandations du Groupe d'experts de l'ONU sur la Sierra Leone (S/2000/1195, 20 décembre 2000).

L'EMPRISE DE LA GEMMOCRATIE

Le groupe sud-africain De Beers est une entreprise incontournable dans l'industrie du diamant: il contrôle actuellement 65 pour cent du marché mondial des diamants bruts et a réalisé des ventes records de 5,67 milliards de dollars US en 2000 pour un bénéfice net de 1,71 milliard de dollars US. Depuis juillet 2000, le groupe sud-africain a effectué quelques virages importants pour mettre un terme aux controverses touchant les diamants du sang. Depuis plus de soixante-dix ans, De Beers, grâce à une réserve de diamants bruts estimée à plus de quatre milliards de dollars US, exerce un contrôle des prix sur cette ressource minière de luxe alors que d'autres ressources minières avaient vu leur valeur chuter au cours des dernières années. Cette gestion de l'offre avait placé le groupe dans une situation intenable face aux autorités de la concurrence aux États-Unis. Les dirigeants de De Beers sont en effet interdits de séjour aux États-Unis en vertu des lois antitrust. De plus, les coûts associés au stockage des diamants bruts étaient devenus astronomiques en raison de la chute de ses actions de trente-cinq dollars à quinze dollars US entre 1997 et 1999. Du credo du contrôle de l'offre, De Beers est passé maintenant à celui de l'augmentation de la demande. Le groupe demeure tout de même le principal fournisseur de diamants bruts avec des participations stratégiques dans ses dix-huit mines sud-africaines, botswanaises et namibiennes auquel il faudra ajouter dans les prochaines années les productions canadiennes et australiennes, promises à de forts développements.

LA PRODUCTION DE DIAMANTS DANS LE MONDE EN 1999 (Par ordre décroissant en % et en milliard de \$ U.S.)

	En %	En milliard de dollars
Botswana	27,8	1,949
Russie	23,2	1,624
Afrique du Sud	11,5	0,877
Angola	10,9	0,762
Namibie	6,3	0,445
Canada	6,1	0,429
Australie	5,	0,363
Autres pays africains	2,9	0,206
RDC	2,7	0,190
Amérique latine	2,7	0,189
Reste du monde	0,7	0,440
Part de l'Afrique dans le marché mondial	62.1	4,43
Grand Total	99.8	7,47

Si De Beers s'efforce aujourd'hui d'exclure les gemmes du sang, il en allait peut-être autrement avant cette date. Jusqu'à la décennie 1980, le groupe avait une présence effective en Sierra Leone. Il était le propriétaire de concessions minières de diamants et avait un bureau dans la capitale Freetown. Par la suite, les relations sont devenues indirectes avec la présence d'une société de négoce du diamant au Liberia ainsi qu'un bureau d'achat en Guinée. Étant donné le rôle du Liberia comme «pays de transit», qui malgré une capacité de production annuelle d'environ 150 000 carats en exporte plus de six millions et les pratiques de De Beers qui consistaient à s'approvisionner à travers l'ensemble du globe, il est peu raisonnable de penser que De Beers n'a jamais acheté, d'une façon ou d'une autre, des diamants issus de la contrebande de la Sierra Leone. Par ailleurs, il est plus que probable que De Beers souhaite revenir dans le pays à la faveur des nouveaux systèmes de certification soutenus par l'ONU, car les diamants d'origine sierra-léonaise sont de haute qualité.

L'autre pilier du commerce mondial du diamant est Anvers où se transigent soixante-dix pour cent de tout le commerce du diamant brut. Dans le rapport déposé en mars 2000 au Conseil de sécurité, il est clairement énoncé qu'Anvers est un centre majeur de la contrebande des diamants du sang. C'est à travers le Diamond High Council (HDR — *Hoge Raad voor Diamant*), un organisme parapluie qui a pour mission de maintenir et renforcer la position dominante de la ville dans le commerce du diamant, que la plupart des diamants bruts importés est redirigée vers d'autres sources.

Le tableau ci-contre fait état de la production officielle mondiale du diamant. La part de l'Afrique dans le marché mondial atteint pratiquement les deux-tiers du volume global et rapporte quelque 4,43 milliards de dollars aux principaux pays exportateurs africains. Hormis l'Afrique du Sud et le Botswana au Sud, les principaux producteurs diamantaires en Afrique sont l'Angola, la Namibie et la RDC. Chaque année, l'équivalent de 250 millions de carats sont produits sur une base mondiale. Dans les années soixante, la Sierra Leone produisait environ 2 millions de carats par année. Entre 1992 et 1996, sa production chuta par un facteur de 10. Officiellement, la Sierra Leone n'aurait exporté qu'environ 36 384 carats entre 1997 et 1999. En réalité, la valeur du commerce du diamant réalisé chaque année par le RUF s'élèverait entre 25 millions et 125 millions de dollars, et selon De Beers, à environ 70 millions de dollars par année. Kenema, située à 45 km de l'important gisement de Tongo, accueille plus de 40 diamantaires, plusieurs d'entre eux d'origine libanaise, où est écoulée une partie de la production contrôlée par le RUF. La très grande majorité des diamants est toutefois exportée via le Liberia à travers les bons services d'officiers militaires du RUF ou de courriers spéciaux (à travers les villes Foya-Kama ou Voinjama, et de là vers la capitale Monrovia). Comme la production officielle du Liberia est à toutes fins utiles nulle (8 500 carats en 1999), il est clair que l'exportation des diamants depuis le Liberia vers d'autres pays ne peut avoir lieu sans le consentement des autorités en place ou du moins sans qu'elles en aient connaissance, ce qui traduit la complicité du gouvernement de Monrovia. Le Partenariat Afrique Canada, qui a étudié le trafic des diamants dans cette région, a pu identifier le rôle actif du gouvernement du Liberia de Charles TAYLOR comme banquier et intermédiaire principal du RUF et de l'UNITA. Les Nations Unies ont également souligné le rôle joué par le Togo, ainsi que celui du président du Burkina Faso, Blaise COMPAORÉ, dans le trafic et l'aide militaire procurée au RUF.

D'autres pays sont concernés par l'exportation illicite de diamants. La Gambie, par exemple, qui n'est pas un producteur, est devenue un mini Anvers. La Guinée n'est évidemment exempte de soupçons, d'autant que les statistiques d'importation en Belgique sont le double de celles officiellement déclarées par la Guinée. La Côte d'Ivoire souffre de la même anomalie. Selon les statistiques belges, 6 millions de carats auraient été importés de ce pays entre 1994-1999, soit 13 fois plus que ce que ce pays aurait produit. D'où ces diamants proviennent-ils?

UN SYSTÈME DE CERTIFICATION MONDIAL

L'établissement d'un régime de certification mondial du diamant n'est pas une mince affaire. Les diamants peuvent évidemment transiter d'un pays à un autre, chaque point de transit représentant une provenance différente. L'endroit où un gisement de diamant est exploité constitue le point d'origine, tandis que le dernier pays dans la chaîne d'importation constitue le point de provenance. Comme les systèmes de taxation varient d'un pays à un autre et que les bordereaux d'importation ne font souvent état que du dernier pays de provenance, on encourage ainsi le commerce illicite du diamant. Une partie des diamants illicites sont en fait désignés comme des diamants du Liberia, de Gambie ou de Guinée, afin d'échapper à des contrôles fiscaux ou pour bénéficier de droits d'entrée particuliers des produits africains sur le marché européen. Ainsi des diamants déclarés de provenance africaine sont souvent des diamants d'origine russe. Cette pratique a contribué à faire de Anvers, l'un des principaux centres d'activité du crime organisé russe. Un autre exemple: 41 pour cent des importations britanniques de diamants bruts en 1999 provenaient de Suisse, qui ne produit pas de diamants, tout simplement parce que la Suisse bénéficie d'une zone de libre-échange qui sert de point de transit, sans trop de contrôles ou jusqu'à maintenant de trasseries administratives de la part des autorités du pays. Depuis le 15 mars 2001, Berne a décidé de contrôler non seulement la provenance des gemmes mais aussi leur origine lors de l'importation et du transit par des ports francs.

La mobilisation de certaines ONG aux cours des dernières années contre les diamants du sang, en raison des morts, de la destruction et de la dévastation causée par ce trafic, a permis d'inscrire ce problème à l'ordre du jour de l'ONU. À cet égard, a été déterminante la publication de l'étude *Le cœur du problème. La Sierra Leone. Les diamants de la sécurité humaine*, réalisée en janvier 2000 sous les auspices de Partenariat Afrique Canada (PAC). Toutefois, c'est véritablement le risque de voir s'organiser une campagne de boycott contre ses produits qui a poussé l'industrie du diamant à se réformer. C'est autour d'une large coalition comprenant des ONG, des principaux acteurs de l'industrie et de l'ONU qu'ont été élaborés les mécanismes les plus visibles face à ce fléau. Lors du Congrès mondial sur le diamant qui s'est tenu à Anvers en juillet 2000, les membres de l'industrie ont présenté un nombre important de mesures visant à rendre ses pratiques plus transparentes, en plus de proposer la mise sur pied d'un Conseil International du diamant qui inclurait des représentants gouvernementaux, des membres de l'industrie diamantaire et des experts. Ces mesures sont le résultat d'une série de rencontres qui ont précédé celles de Anvers, de Kimberly en Afrique du Sud et de Luanda (mai 2000). Lors de ces rencontres, les pays producteurs de diamant ont convenu de l'instauration d'un régime global de certification d'origine des diamants pour en contrôler le trafic illicite. Ce système de certification d'origine, appelé «contrôles du brut», assurerait un système de livraison pour les exportations légitimes aux centres de taille et de polissage, et ces derniers ne pourraient bénéficier d'autres diamants que ceux dotés d'une certification gouvernementale et d'un emballage non altéré. De plus, ce système serait complété par une banque de donnée mondiale informatisée qui assurerait que les quantités exportées et importées de diamants correspondent. Le processus de négociation dit de «Kimberly» devrait permettre dans les mois à venir d'assainir la situation du trafic des diamants.

Cependant, la certification ne peut suffire à elle seule puisque plusieurs ONG ont souligné que sans l'imposition de quotas d'importation par les pays importateurs (Belgique, Israël et Inde) cette initiative ne pourra atteindre ses objectifs. La ONG *Physicians for Human Rights* a identifié, lors d'une audience devant la sous-commission du commerce du Congrès américain, une série de failles dans le plan de contrôle de commerce des diamants bruts. En effet, dans les mesures proposées relatives au système de certification d'origine, les réformes exigent un système d'emballage infalsifiable et un double enregistrement électronique des entrées et sorties des diamants. Cependant, rien n'empêche un pays de certifier des diamants du Sierra Leone comme étant les siens et de les exporter dans ce nouveau système dit «transparent». Ce n'est qu'au moment où les exportations excèdent les capacités de production que la contrebande devient évidente.

Depuis septembre 2000, le Congrès américain étudie le CARAT Act, pour tenter d'empêcher l'entrée des diamants illicites par l'obligation de produire un certificat d'origine. Cependant cette initiative sera peut-être de peu d'effets, dans la mesure où les États-Unis importent des diamants finis et où les pays importateurs de diamants bruts – la Belgique, Israël et l'Inde – n'ont pas mis en place des embargos sur les diamants en provenance du Liberia, du Togo, de Burkina Faso et de la République Démocratique du Congo. Un système de certification est désormais en vigueur en Sierra Leone, du moins en ce qui concerne le commerce légitime réalisé par les autorités en place. Il vise évidemment à doter le gouvernement de revenus supplémentaires afin qu'il puisse mieux assurer l'ordre interne du pays.

LES SANCTIONS CONTRE LE LIBERIA

Le 7 mars 2001, le Conseil de sécurité de l'ONU a décidé d'appliquer des sanctions contre le Liberia (S/2001/1343). Il enjoint le gouvernement de Charles Taylor à expulser tous les membres RUF du Liberia, à cesser toute aide financière et militaire aux forces du RUF, à discontinuer toute importation de diamants de la Sierra Leone, à geler tous les avoirs des nationaux ou de ceux qui habitent au Liberia et qui servent directement ou indirectement à des entités contrôlées par le RUF, et à retenir au sol tous les avions enregistrés au Liberia, jusqu'à ce que ce pays mette à jour le registre de son parc aérien, conformément à l'Annexe VII de la Convention de Chicago sur l'aviation civile internationale de 1944. L'embargo interdit également à tous les États d'importer des diamants bruts du Liberia, peu importe que ceux-ci soient d'origine libérienne ou non. Un gel est aussi décrété à l'endroit de toute exportation d'armes ou d'équipement militaire vers le Liberia, ainsi que toute pièce de rechange pouvant servir à ce matériel.

La stratégie de l'ONU reste donc claire. Isoler le RUF de son arrière-base de soutien, isoler le Liberia qui en est son principal fournisseur, contrôler les importations d'armes dans la région, et obtenir à travers la MINUSIL le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des membres du RUF dans la société sierra-léonaise, tandis que les forces de la CEDEAO seront chargées de surveiller les frontières guinéennes et libériennes. Toutes ces mesures sont conformes au rapport du Groupe d'experts de l'ONU sur la Sierra Leone. La présence des Britanniques en Sierra Leone, lourdement décriée par le président TAYLOR, le renforcement de la MINUSIL, l'élargissement récent de son mandat, ainsi que les sanctions qui viennent d'être décidées contre le Liberia sont autant de facteurs qui visent à exercer une pression militaire crédible auprès des antagonistes.

Yannick MONDY, assistante de recherche, IQHÉI
Dany DESCHÊNES, chargé de recherche, IQHÉI
mars 2001

L'arsenal du RUF

Les forces du RUF sont entraînées au Liberia à Gbataka, près de Ghanga, et ailleurs dans le territoire libérien. Plusieurs nationaux étrangers participent à l'entraînement de ces forces, dont des ressortissants ukrainiens, nigériens, libyens, burkinabés et sud-africains. La plus grande partie de l'équipement militaire du RUF est constituée d'armes légères, en provenance de plusieurs pays, dont le Liberia, le Niger et le Burkina Faso. Plusieurs armes ont été saisies par le RUF lors d'embuscades tendues contre les forces gouvernementales, la MINUSIL ou encore les forces de la CEDEAO. En décembre 2000, dans le cadre des opérations de la MINUSIL, le RUF aurait restitué 11 véhicules blindés à l'ONU, mais dépouillés de toutes leurs armes et de leur matériel. Le RUF continuerait encore aujourd'hui d'entraîner et d'armer ses combattants et de renforcer ses positions militaires.

La MINUSIL

La Mission des Nations Unies en Sierra Leone est dirigée par le général de corps d'armée Daniel OPANDE du Kenya. Les forces britanniques sont sous le commandement du général de brigade Alastair DUNCAN. Les plus importants contingents de la MINUSIL, (indiens et jordaniens) viennent d'être remplacés par des contingents africains. Les effectifs de la MINUSIL se situent à la hauteur de 13 000 personnes et pourraient être portés à 20 000, si la situation l'exige et que des troupes sont disponibles. La coordination politique des opérations se fait à travers le Mécanisme de coordination associant l'ONU, la CEDEAO et le gouvernement sierra-léonais. Le Secrétaire général de l'ONU a aussi invité les Britanniques, la MINUSIL et l'armée sierra-léonaise à coordonner leurs efforts.

Le bulletin *Le Maintien de la paix* est désormais accessible sur INTERNET à l'adresse suivante: <http://www.ulaval.ca/iqhei>

Prix de l'abonnement : \$13,00 pour six numéros en l'an 2000-2001, ou 3,50 dollars le numéro. Veuillez libeller votre chèque au nom de l'IQHÉI et l'adresser au Pavillon Charles-De Koninck, bureau 5458, Université Laval, Québec, G1K 7P4.
Abonnement électronique via : hei@hei.ulaval.ca

Supervision éditoriale : Claude Basset

ISSN 1192-909X